



La réforme des études odontologiques dans le cadre du processus de Bologne

La réforme des études odontologiques dans le cadre du processus de Bologne

Initiée par le doyen Gérard LEVY, désirant mettre en place une structure de programme lisible dans l'espace européen facilitant la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants, la réforme des études de médecine dentaire a été votée en 2008 par la Faculté. La Faculté de chirurgie dentaire a ainsi introduit en 2009/2010 la semestrialisation en S1 et S2 de l'année de PCEO2. Cette semestrialisation du cursus étudiant continue en 2010/2011 pour la deuxième année d'études (DCEO1) en S3 et S4, en 2011/2012 pour la troisième année d'études (DCEO2) en S5 et S6 puis en 2012/2013 pour la quatrième année d'études (DCEO3) en S7 et S8. Elle se poursuivra à la rentrée prochaine.

Les étudiants suivront un parcours de dix semestres validés par 300 crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits). L'organisation des études de médecine dentaire devrait être structurée ainsi : Les trois premières années doivent être variées et donner une éducation scientifique solide. En ce sens, les contenus sont sensiblement différents des programmes des écoles professionnelles. Ce type de programme sera sanctionné par un certificat validant 180 crédits de cours. Cet acquis donnera l'autorisation de s'inscrire dans les deux années suivantes ou permettra aux étudiants qui ne se sentent pas prêts pour exercer la profession de dentiste, de s'inscrire dans des masters scientifiques et biologiques qui reconnaîtront ces certificats. Par conséquent, il convient de garantir un haut niveau scientifique, dans les sciences biologiques et aussi dans les sciences humaines et sociales. Une solide culture économique est recommandée pour former les étudiants à bien organiser leur profession et leur vie. Enfin, durant ces trois années, une formation à l'anglais médical et scientifique, aux technologies de l'information et ressources documentaire, est donnée et régulièrement évaluée. La formation clinique de ces 3 premières années sera programmée en conformité avec les orientations de l'OMS. Le programme des deux dernières années du master doit répondre au paradigme suivant : l'actualisation des données scientifiques est gigantesque, les hautes technologies sont de plus en plus développées, la population vieillit, la culture économique est un paramètre important pour que les praticiens et les chercheurs puissent vivre correctement de la carrière qu'ils ont choisie. Comme il n'est pas possible de maîtriser ce mouvement à la fin des études, l'université doit éduquer les futurs praticiens à l'apprentissage tout au long de la vie afin d'actualiser constamment leur connaissances et leurs compétences. Les futurs dentistes ne pourront plus travailler isolément. Ils devront s'insérer dans des filières de soins. La recherche fait appel à des chercheurs formés dès le cursus initial. Enfin l'université est le lieu privilégié où la recherche doit alimenter les programmes et où l'esprit critique des acteurs qui les suivent fournira des hypothèses à la recherche. Deux options pourraient être proposées aux étudiants : un programme d'odontologie générale ou un ensemble de filières de haut niveau comprenant un florilège de programmes cliniques avancés choisis par les étudiants en fonction de l'intérêt particulier qu'ils manifestent pour des domaines de compétences et une filière scientifique pour les étudiants qui montrent un intérêt pour la recherche. Le programme d'odontologie générale comprendra des unités d'enseignement qui prolongeront les unités des 3 années précédentes en ayant pour but essentiel la mise à jour scientifique des contenus. Pour valider l'ensemble du programme, les étudiants devront obligatoirement suivre des unités d'enseignement

composant les filières avancées qui seront obligatoires pour valider 120 crédits et obtenir le grade de master. Les programmes cliniques avancés comprendront des unités d'enseignement communes au programme général validant 20 à 30 crédits selon la décision prise par le comité de programme. Les 90 ou 100 crédits restants valideront un programme avancé tant sur le plan scientifique que pratique dans des domaines bien identifiés.

Les étudiants valideront les crédits spécifiques de chaque programme avancé auxquels ils se seront inscrits. Les étudiants qui choisiront la recherche, suivront le programme des thèmes de recherche en respectant le calendrier du laboratoire d'accueil.

